



COVID-19 – Mardi 8 septembre 2020

Note complémentaire d'information aux associations sportives et aux établissements scolaires

Espaces à usage partagé

Direction des Sports et Loisirs – 02 41 05 45 31 – sport@ville.angers.fr

Madame, Monsieur,

En complément à la note relative au « protocole covid-19 », adressée le 1^{er} septembre dernier, vous trouverez, ci-dessous, les consignes relatives aux espaces à usage partagé dans les équipements sportifs : les salles de réunion, les salles de convivialité et les buvettes.

Espaces à usage partagé

Le port du masque y est obligatoire.

Leur utilisation n'est possible et autorisée que si l'utilisateur est capable de mettre en œuvre les mesures barrières et de distanciation physique, les maîtriser et les faire respecter :

- aménager l'espace et limiter l'effectif de manière à respecter les règles de distanciation (au moins un mètre de distance entre chaque personne, station assise obligatoire, la station debout étant simplement autorisée pour se déplacer dans la salle)
- matérialiser un sens de circulation, avec une entrée et une sortie distinctes chaque fois que cela est possible
- installer un point de gel hydro alcoolique (à défaut de pouvoir se laver les mains à l'eau et au savon), à l'entrée et à la sortie
- désinfecter régulièrement les points de contact

En complément à ces consignes d'application obligatoire, des recommandations spécifiques sont indiquées pour la bonne organisation sanitaire de la tenue d'une buvette :

- aménager un sens de circulation pour éviter les croisements et les flux et les consommations statiques au comptoir
- mettre à disposition un contenant à usage unique (ou changé à chaque prestation, ou amené par le client).

L'utilisation de bureau et des locaux à matériel se fait également dans le respect des mesures barrières et de la distanciation physique.

Toute Assemblée Générale doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la Direction des Sports et Loisirs. Aucune autorisation ne sera accordée d'office. Une étude au cas par cas sera menée.